

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 20 octobre 2014**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 20 octobre 2014 à 19h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

\*\* Absences : Madame la conseillère Carole Laroche et Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

**1- Acceptation de l'avis de convocation**

2014-10-278

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Secrétaire-réceptionniste : congédiement
- 3- Poste de secrétaire-réceptionniste : nouvelle sélection de candidatures
- 4- Heures d'ouverture du bureau municipal : modification
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu  
ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

\* Madame la conseillère Carole Laroche se joint à la réunion à 19h02.

\* Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann se joint à la réunion à 19h03.

---

**2- Secrétaire-réceptionniste : congédiement**

2014-10-279

Considérant l'embauche de Madame Jelena Pesic à titre de secrétaire-réceptionniste (réf. résolution No 2014-09-250);

Considérant que Madame Pesic n'a pas démontré par son travail qu'elle avait les compétences requises pour effectuer les tâches relatives à cet emploi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu  
ET RÉSOLU de procéder au congédiement de Madame Jelena Pesic.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 20 octobre 2014**

Dissident : Madame la conseillère Carole Laroche.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2014-10-280**      **3- Poste de secrétaire-réceptionniste : nouvelle sélection de candidatures**

Considérant que la secrétaire-réceptionniste embauchée le 8 septembre 2014 a été congédiée (réf. résolution No 2014-10-279);

Considérant que la Municipalité doit procéder à une nouvelle sélection de candidatures afin de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- de publier un appel de candidatures pour un poste de secrétaire-réceptionniste sur le site de Québec Municipal, sur le site Internet de la Municipalité ainsi que dans un communiqué municipal posté aux citoyens;
- de fixer la date limite pour la réception des curriculum vitae au 31 octobre 2014 à 16h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-10-281**      **4- Heures d'ouverture du bureau municipal : modification**

Considérant que le bureau municipal manque de personnel pour assurer les heures d'ouverture habituelles;

Considérant qu'un nouvel appel de candidatures sera publié et qu'il faudra un certain temps pour combler le poste de secrétaire-réceptionniste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- qu'à compter du 27 octobre 2014 et pour une durée indéterminée, les heures d'ouverture du bureau municipal soient modifiées comme suit : du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00;
- que ces nouvelles heures d'ouverture soient publiées dans un communiqué municipal posté aux citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

**2014-10-282**      **6- Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 20 octobre 2014**

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire